

**FSPE _ Fonds spécial pour la promotion des
exportations en Algérie**

**Nouvelles mesures incitatives à l'export
JO N° 57 du 28 09 2016**

**Les opérations susceptibles de bénéficier d'une aide du Fonds
spéciale pour la promotion des exportations (*)**

1- Au titre d'Études des marchés extérieurs, de l'information des exportateurs et l'Etude pour l'amélioration de la qualité des produits et services destinés à l'exportation

- ▶ 50% des charges liées à l'Étude des marchés extérieurs destinées à la recherche des débouchés aux produits algériens ;
- ▶ 25% des charges liées à l'information des exportateurs sur les possibilités et les opportunités d'exportation ;
- ▶ 50% des charges liées aux Études destinées à l'amélioration de la qualité et à l'adaptation des produits et services destinés à l'exportation.

2- Au titre des participations aux foires, expositions et salons spécialisés à l'Etranger ainsi qu'à la participation des entreprises aux forums techniques internationaux :

- ▶ 50% des frais engagés pour la participation à des manifestations économiques à l'étranger à titre individuel ;
- ▶ 80% des frais engagés pour la participation inscrite au titre du programme annuel officiel de la participation de l'Algérie aux manifestations économiques à l'étranger ;
- ▶ 100% des frais engagés pour une participation aux manifestations à titre exceptionnel, ou se limitant à la mise en place d'un guichet unique.

3- Au titre de l'élaboration du diagnostic export et la création de cellules export internes :

- ▶ 50% des frais d'Élaboration du diagnostic export ;
- ▶ 50% des frais de création de cellules export internes.

4- Au titre de la prospection des marchés extérieurs supportés par les exportateurs ainsi que l'aide à l'implantation initiale d'entités commerciales sur les marchés étrangers :

- ▶ 50% des frais supportés par les exportateurs liés à la prospection des marchés extérieurs;
- ▶ 10% des frais d'implantation initiale au titre de présence commerciale individuelle ;
- ▶ 25% des frais d'implantation initiale pour un groupement d'entreprises au titre d'une présence commerciale collective sur les marchés Étrangers.

5 - Au titre de l'Édition et de la diffusion de supports promotionnels de produits et services destinées à l'exportation et à l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication :

- ▶ 50% des frais d'édition et de diffusion de supports promotionnels de produits et services destinés à l'exportation ;
- ▶ 50% des frais liés à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication.

6- Au titre de la création de labels, de protection des produits destinés à l'exportation ainsi que le financement de médailles et de décorations attribuées annuellement aux primo exportateurs et de récompenses de travaux universitaires ayant contribué à l'amélioration ou à la création de produits destinés à l'exportation :

- ▶ 50% des frais de création de labels ;
- ▶ 10% des frais de protection à l'Étranger des produits destinés à l'exportation ;
- ▶ 100% des frais d'attribution des médailles et décorations attribuées au primo exportateurs ;
- ▶ 100% des frais d'attribution de récompenses pour les travaux universitaires ayant contribué à la promotion des exportations hors hydrocarbures.

7- Au titre de la mise en œuvre de programmes de formation aux métiers de l'exportation :

- ▶ 80% des frais de mise en œuvre de programmes de formation spécialisée sur les métiers d'exportation ;
- ▶ 8- Au titre du transport international à l'exportation des produits périssables ou à destinations Éloignés :
- ▶ 50% des frais de transport international des produits agricoles périssables destinés à l'exportation ;
- ▶ 25% des frais de transport international des produits non agricoles.

9- Au titre de l'organisation et de la participation aux manifestations Economiques spécifiques organisées au niveau national consacrées à la promotion des produits algériens destinés à l'exportation :

- ▶ 80% des frais engagés pour l'organisation et la participation aux manifestations économiques spécifiques organisées au niveau national consacrées à la promotion des produits algériens destinés à l'exportation.

Ouada yazid

Id-algerie.com

Novembre 2016